

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au contraire, il me semble abondamment clair que la politique qui consiste à faire confiance aux mesures volontaires porte fruit. L'exemple de la société Falconbridge est mal choisi et nous comptons bien voir des changements à ce propos.

Il y a trois semaines, j'ai demandé à l'archevêque Ted Scott, qui a représenté le Canada au sein du Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth, d'entreprendre au Canada et aux États-Unis des consultations directes avec les sociétés qui ont désinvesti récemment ou qui ont l'intention de le faire. L'archevêque Scott m'a fait savoir que l'attitude des milieux d'affaires canadiens est très positive, que des initiatives de désinvestissement pourraient bien être prises très prochainement et qu'il allait me présenter des recommandations susceptibles de nous permettre de rendre encore plus efficace la politique d'incitation à l'action volontaire qui s'est avérée efficace jusqu'à maintenant au Canada à l'égard de ce problème.

J'espère que la Chambre des communes, pour qui l'incitation à l'initiative est certes préférable à la contrainte législative, approuvera sans réserve l'attitude que manifestent les milieux d'affaires canadiens.

* * *

REVENU CANADA**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À UN JOURNALISTE**

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Mardi dernier, vers 3 h 30 de l'après-midi, un journaliste du *Star* de Windsor a appelé Revenu Canada au numéro des renseignements généraux à Ottawa. Donnant le nom, le numéro d'assurance sociale et la date de naissance de son rédacteur en chef, il a expliqué qu'il avait perdu le brouillon de sa déclaration d'impôt de 1985 et avait besoin de certains renseignements qui y figuraient.

Le journaliste a obtenu par téléphone le montant des dons que son patron avait faits à des oeuvres de bienfaisance; il a appris qu'il n'avait pas déclaré de frais médicaux supplémentaires, et que le revenu de sa femme ne figurait pas sur sa déclaration d'impôt puisqu'elle avait fait une déclaration distincte. Qu'est-ce que le ministre a à dire à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue la même chose que je lui ai répondu lorsqu'il a soulevé le cas de sa propre déclaration d'impôt à cet égard. J'ai demandé qu'on fasse enquête. Il y a plus qu'un bureau de district en cause. Nous disposons de jalons de vérification. Nous avons identifié l'employé. Certains renseignements additionnels avaient été

fournis. Quand je serai parfaitement au courant de la situation, je ferai une communication à la Chambre.

*[Français]***LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que le caractère confidentiel des déclarations d'impôt des Canadiens va être respecté?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je vais certainement le faire, monsieur le Président.

* * *

LES MESURES D'URGENCE**LES CONSEILS À SUIVRE EN CAS D'ATTAQUE NUCLÉAIRE**

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui a maintenant eu amplement le temps de lire attentivement le document que son ministère a publié il y a quelques semaines, recommandant que les Canadiens prudents se creusent une tranchée peu profonde recouverte de planches et s'y terrent avec leur famille en cas d'attaque nucléaire. Le ministre croit-il vraiment que le gouvernement canadien doit donner ce genre de conseils aux Canadiens prudents?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Certainement, monsieur le Président. Depuis 25 ans, les gouvernements successifs publient des documents de ce genre à la demande des Canadiens. En fait, quelque 4 800 demandes ont été reçues par le gouvernement depuis le mois d'août. Un bon nombre de pays ont commandé des exemplaires de cette publication, tellement elle est bien faite.

LE COÛT DE LA PUBLICATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il en a coûté 140 000 \$ aux contribuables canadiens pour éditer 140 000 exemplaires de cette publication. De ce nombre, 100 000 sont encore sur les tablettes et 40 000 ont été distribués, dont 8 000 aux États-Unis. Le ministre trouve-t-il convenable qu'on dépense 140 000 \$ à même l'argent des contribuables pour éditer cette publication bizarre et macabre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il en a coûté exactement 145 697,11 \$ pour produire cette publication. Le gouvernement considère que c'est là une dépense fort justifiée, car les Canadiens ont demandé qu'on les conseille un peu sur ce qu'ils pourraient faire chez eux en cas d'attaque nucléaire.